



COMMUNE DE
MODAVE

Échos de Modave

N°87 – Avril 2021

Stages d'été

Du 5 au 9 et du 12 au 16 juillet

Du 16 au 20 et du 23 au 27 août

Vous trouverez toutes les infos sur la page d'accueil : www.modave.be



Commémoration de l'Armistice de la guerre 1940 - 1945

Le samedi 8 mai, à 18h30,

au monument Place Georges Hubin à Vierset



Modaviens, profitez de la prime vélo

Jusqu'à **30** euros pour un vélo ordinaire et **80** euros pour un vélo électrique.



COMMUNE DE
MODAVE

Conditions et renseignements sur www.modave.be ou au **085/ 410 220** (ext 4)



Transports vers les centres de vaccination

La commune de Modave a décidé de mettre en place un service de **TRANSPORT GRATUIT** destiné aux personnes fragilisées et/ou isolées qui, pour des raisons matérielles, ne peuvent pas accéder aux lieux de vaccination par leurs propres moyens et ce ; afin de leur permettre de s'y rendre dans les meilleures conditions possibles.

Comment obtenir cette aide ?

- Soit contacter vous-même les services de transports participants et préciser que votre déplacement concerne la vaccination :

T'Conduses : 085/27.46.10

Téléservice Condroz : 086/36.67.18

Chauffeur du Cœur : 0491/88.22.31

- Soit contacter le CPAS de Modave au 085/27.03.42 ou 085/27.03.49 afin d'organiser votre transport.



Le CPAS de MODAVE est à vos côtés !

La Covid-19 a bouleversé nos vies. Nous avons dû adapter notre mode de vie, faire face à la peur, à la maladie, à l'incompréhension, à la perte de revenus, à l'imprévu, au manque de la famille et des amis.

Chacun essaie de trouver en lui et autour de lui l'aide, les ressources et le réconfort nécessaires.

Plus que jamais, le CPAS est disponible pour vous soutenir !

Dans le cadre de la **vaccination**, nous pouvons vous aider pour la **prise de rendez-vous**, et pour le **transport**. Prenez contact avec notre service « Jamais Seul » au 085/27 03 42 ou au 085/27 03 49.

Nous pouvons également **aider financièrement les jeunes** qui, avant la crise, vivaient de petits boulots dans l'Horeca ou l'évènementiel et se retrouvent depuis des mois avec une perte de revenus ne leur permettant plus de faire face à leurs factures.

Nous sommes toujours présents pour aider chaque citoyen quelle que soit sa situation : indépendant, salarié, famille, isolé, etc... et ses difficultés : financières, psychologiques, administratives, etc...

Contactez-nous ! 085/41 36 98 - cpas.modave@cpas-modave.be



Le service JAMAIS SEUL vous informe...

Peut-être avez-vous droit à une de ces aides ?

- L'allocation d'Aide aux Personnes Agées (A.P.A.)
→ pour aider les personnes âgées de plus de 65 ans en perte d'autonomie disposant de faibles revenus.
- L'allocation de remplacement de revenus
→ pour les personnes présentant un handicap (entre 21 et 65 ans).
- L'allocation d'intégration → pour les personnes en perte d'autonomie (entre 21 et 65 ans).
- La carte de stationnement → pour les personnes présentant un handicap.



Pour introduire ces demandes :

- Votre mutuelle.
- Via le site internet, en vous connectant au moyen d'un lecteur de carte d'identité, sur « Wal-Protect » pour l'APA et « My social security » pour les autres demandes.
- **le service « Jamais Seul » du CPAS de Modave.**



Les aides financières de la Fondation

Lorsqu'un patient éprouve des difficultés pour assumer les frais de ses traitements, il peut, **sous certaines conditions**, introduire une demande d'aide auprès de la Fondation contre le Cancer. Adressez-vous à votre mutuelle ou au CPAS de votre commune.

L'intervention est calculée sur base de votre demande et tient compte :

- des revenus du ménage;
- d'un forfait pour les frais fixes;
- des frais médicaux relatifs à la maladie, sur une période de soins déterminée;
- de votre situation immobilière.

Le service « Jamais Seul » est à votre service.

Irina Severin au 085/27 03 42

Maryse Locht au 085/27 03 49





Promouvoir la valeur du travail et de la solidarité, favoriser les échanges intergénérationnels, développer la citoyenneté et mettre en valeur le patrimoine collectif sont nos objectifs.

La commune de Modave engage 10 étudiant(e)s cet été
grâce aux subsides liés au projet « Eté solidaire ».

Les étudiants seront sélectionnés selon les critères établis par la Région Wallonne.

Vous avez entre 15 et 21 ans, vous voulez partager nos projets ?

Nous vous invitons à envoyer ce formulaire de candidature à l'Administration communale, service du personnel, Place Georges Hubin 1, 4577 Modave
pour le 21 mai au plus tard.

Prénom : Nom :

Adresse complète :

GSM : Mail :

Lieu de naissance : R.N. : Pointure :

Etudes en cours :

Centres d'intérêts :

Motivation :

.....

<p>Vous apporterez de l'aide aux seniors, travaillerez au service des travaux ainsi qu'avec d'autres acteurs locaux. Les activités seront proposées en alternance afin de participer à différents projets.</p>	<p>Du 5 au 16 juillet</p>	<p>Votre photo</p>
--	---------------------------	--------------------

« Eté solidaire » appel aux personnes qui souhaitent obtenir de l'aide

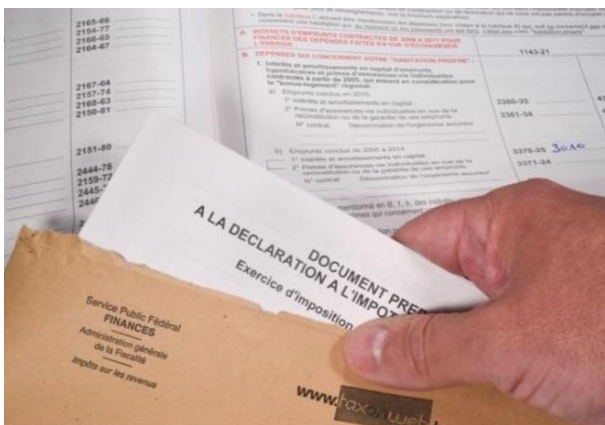
La commune de Modave engage des jeunes Modaviens dans le cadre du projet « Eté solidaire », du 05 au 16 juillet 2021.

Une partie de leur temps de travail sera consacrée à la rencontre des aînés de notre commune. Encadrés par les agents de la commune ils pourront effectuer divers petits travaux d'entretien chez les personnes qui en feront la demande : peinture, nettoyage, jardinage, rangement, explication usage du GSM et de l'ordinateur, soutien aux personnes seules et à mobilité réduite.

Ce service, entièrement GRATUIT, est destiné aux personnes de la commune âgées de plus de 65 ans.

Cependant vous devrez fournir aux jeunes le matériel utile à l'accomplissement des tâches.

Afin de préparer au mieux ces 2 semaines de travail, nous vous demandons de vous inscrire avant le vendredi 11 juin (nombre d'inscriptions limité) auprès de Sabine Pleinevaux 085/41 02 20 ext 7.



Aide au remplissage de la déclaration d'impôts 2021.

Cette année encore, en raison de l'incertitude quant à l'évolution de la situation liée au coronavirus, l'aide proposée par le SPF Finances, pour le remplissage de la déclaration 2021, sera organisée principalement par téléphone et sur rendez-vous.

- En avril, les collaborateurs du SPF Finances contacteront les personnes qui ont fait remplir leur déclaration l'année dernière par téléphone. Cet appel aura seulement pour but de fixer un rendez-vous pour le remplissage de la déclaration. L'aide au remplissage sera effectuée également par téléphone au cours des mois de mai et juin.
- À partir du 5 mai, les personnes qui n'ont pas pu être jointes par téléphone en avril et/ou qui ont reçu une déclaration, sur laquelle le numéro de téléphone pour les rendez-vous est mentionné, pourront les contacter elles-mêmes pour prendre rendez-vous.

Trot & skate

Les rendez-vous



Descriptif

Durant le mois de mai, la commune de Modave installe un skatepark éphémère au complexe sportif. **L'ACCÈS est LIBRE et entièrement GRATUIT.**

Cependant, un moniteur spécialisé dans la pratique du skateboard et de la trottinette sera régulièrement présent sur le site pour permettre à ceux qui le désirent de progresser dans l'une ou l'autre discipline. Cet encadrement est également gratuit et ne demande pas d'inscription.

Public

Skatepark ouvert aux jeunes de 7 à 77 ans

Lieu

Au complexe sportif - Tige de Hestreux, 4577 Vierset (Modave)

Coaching sur site :

Mercredi	de 14h à 17h00
Vendredi	de 17h30 à 19h30
Samedi :	de 14h à 17h00

Tarif

L'accès au skatepark est gratuit

Infos

Perniaux François 0478/98 14 93 ou jeunesse@modave.be



COMMUNE DE
MODAVE

La commune de Modave vous rembourse **10 euros** sur votre affiliation à

L'ASBL Centre médical hélicoptéré

Service médical d'urgence et de réanimation par hélicoptère



© Valentin Bianchi



086/45.03.39

www.centremedicalheliporte.be

BRA-SUR-LIENNE



COMMUNE DE








MODAVE

Conditions et renseignements sur www.centremedicalheliporte.be, sur
www.modave.be ou au **085/410 220** (ext4)



LES SCOUTS DE Modave RECHERCHENT DES ANIMATEURS/ ANIMATRICES !

ÊTRE ANIMATEUR SCOUT, C'EST :

- ← AVOIR 18 ANS MINIMUM 
- ← S'AMUSER 
- ← AIDER LES JEUNES À GRANDIR 
- ← DONNER DU TEMPS 
- ← ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES UTILES POUR LE FUTUR 
- ← PRENDRE DES RESPONSABILITÉS 
- ← AGIR POUR UN MONDE MEILLEUR 



PARTICIPE À L'AVENTURE !

0476 / 81 40 70

scoutsmodave@gmail.com



Vierset

Visite de la nouvelle
école

Journée

« Ecole ouverte »

Samedi 29 mai

De 10h à 15h30

Sur rendez-vous au 085/41.14.64 ou au 0473/85.25.56

**Vous aurez l'occasion de visiter les locaux et
de rencontrer les enseignants !**

Editeur responsable : commune de Modave